

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ÎLE DE FRANCE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU GYMNASE JEAN JAURES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SOUTIEN A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS »

Livry-Gargan, le 1 2 JUIL. 2024

N° 2024-067

Le Maire de Livry-Gargan;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la commune d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet de réfection de la toiture du gymnase Jean Jaurès, mis à disposition des associations sportives livryennes et des lycées André Boulloche et Henri Sellier, des collèges Edouard Herriot et Léon Jouhaux, de l'école maternelle et des écoles élémentaires Jean Jaurès ;

Considérant que ces travaux visent à améliorer les conditions de pratique des différentes disciplines qui bénéficient de cet équipement en club (Basket-ball, hand-ball, gymnastique volontaire, sport-éthique) mais aussi la pratique d'activités gymniques et de motricité pour les scolaires (Lycées, collèges, écoles maternelles et élémentaires);

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Région Île de France dans le cadre du dispositif « Soutien à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens » :

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Île de France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

## DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Région Île de France dans le cadre du dispositif « Soutien à la création et à la réhabilitation

des équipements sportifs franciliens » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de réfection de la toiture du gymnase Jean Jaurès ;

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

Article 2: d'approuver le plan previsionnel de linancement suivant :				
DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Travaux de réfection de la toiture du gymnase Jean Jaurès	299 928,70 €	Agence Nationale du sport « Plan 5000 équipements génération 2024 »	59 985,74 €	20 %
		Région lle de France « Soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens »	104.975,05 €	35 %
		Métropole du Grand Paris – Fonds d'Investissement Métropolitain « FIM »	74 982,17 €	25 %
		Commune de Livry- Gargan	59 985,74 €	20%
		Dont Fonds Propres	59 985,74 €	
TOTAL	299 928,70 €	TOTAL	299 928,70 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex);
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.

Pierre-Yves MARTIN Maire de Livry-Gargan Conseiller Départemental

> Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20240712-2024-067-AR Date de télétransmission : 12/07/2024 Date de réception préfecture : 12/07/2024